



GAMMARTH IMMOBILIERE
SA au capital social de 1 000 000 DT
Rue du Lac d'Annecy- Passage du Lac Malawi
Immeuble AL KARAMA HOLDING
Les berges du lac Tunis 1053
MF: 425194L/P/M/000
TEL :+ 216 71 962 218 – fax : +216 71 962 175
www.gammarth-immobiliere.tn
Contact@gammarth-immobiliere.tn

Avis de Vente au plus offrant **Appel d'Offres n° 02/2016**

La société Gammarth Immobilière (G.I), Société de droit tunisien propriété de l'Etat et mandatée par ce dernier, se propose de lancer un appel d'offres de Cession à l'amiable pour le compte de l'Etat tunisien d'un bien immobilier sis à Gammarth :

La Résidence de Maître « La Cascade»

Implantée sur les hauteurs de la colline de Gammarth surplombant la plage de La Marsa, la falaise de Sidi-Bou-Said et la falaise de Gammarth.



Les Plans de situation sont disponibles sur le site www.gammarth-immobiliere.tn , ou directement chez Gammarth Immobilière.

- Superficie de terrain : 7 215 m²
- Superficie totale couverte des bâtiments: 2 835 m²
- Adresse: Impasse des Dunes, Avenue Taieb M'Hiri- Gammarth
- La vente porte sur les divers ouvrages dans l'état où ils se trouvent, à constater sur place par le soumissionnaire et ses conseillers sous sa propre responsabilité.
- La vente porte sur la résidence non meublée.

Le bien mis en vente relève de la propriété de l'Etat tunisien (Titres Fonciers n° 75253 Tunis). Il figure dans le domaine de propriété privée de l'Etat. La propriété a été acquise par l'Etat aux termes des décisions de confiscation et en application du Décret-loi n° 2011-13.

La résidence est située à Gammarth, dans un quartier résidentiel le plus riche de la Banlieue nord, à proximité de la zone Touristique et à quelques mètres de la plage de la Marsa et bénéficie d'une bonne orientation Sud-Est et d'une vue panoramique sur mer.

Le titre Foncier est composé de trois parcelles en cascades (13,15 et 17) et comporte deux (2) résidences :

- I. Une Résidence Principale de maître d'une superficie couverte de l'ordre de 2 508 m².
- II. Une 2ème résidence indépendante implantée sur un terrain clôturé d'une superficie totale de l'ordre de 885 m² et d'une superficie couverte de 327 m², elle est conçue sur la base d'un Pavillon d'ami avec une entrée indépendante côté l'hôtel Golden Tulip.
Ainsi qu'une allée de promenade avec une entrée indépendante qui mène aux deux résidences.

Toute personne physique ou morale désirant prendre part au présent appel d'offres est autorisée à visiter la résidence mise à la vente. Les visites seront organisées sur rendez-vous durant la période allant du 01 Février au 11 Mars 2016 de 09h à 17h. Les candidats devront en formuler la demande de visite auprès de Gammarth Immobilière selon les conditions fixées dans le cahier des charges (C.C) et après retrait de ce dernier contre le paiement au service financier de G.I aux heures ouvrables, de la somme non remboursable de deux cents dinars (200 DT) en espèces ou par chèque.

Les soumissionnaires feront parvenir leurs offres par voie postale, sous pli recommandé, par rapid-poste ou les déposer directement au bureau d'ordre de Gammarth Immobilière contre décharge. Les offres seront placées sous enveloppe extérieure fermée et scellée avec la mention :

Destinataire : Société Gammarth Immobilière

Adresse : Rue du Lac d'Annecy - Passage du Lac Malawi Immeuble Al Karama Holding Les berges du lac 1053 Tunis - Tunisie

Objet : Participation à l'Appel d'Offres n° 02/2016
«A Ne Pas Ouvrir par le service du bureau d'ordre»

Cette enveloppe extérieure comportera les pièces administratives et financières de A à F énumérées dans l'art. 8 « contenu des offres » dont le cautionnement de participation selon les conditions figurant au C.C et fixé forfaitairement à Cent mille dinars **(100 000 DT)**.

La date limite de remise des offres est fixée au **Mardi 15 Mars 2016 à 16h00**, le cachet du bureau d'ordre de G.I faisant foi. **La séance publique d'ouverture des plis** sera tenue le même jour à 16h30 au siège de la société (salle de réunion 3ème étage) en présence d'un huissier notaire et des soumissionnaires ou leurs représentants (munis d'une pièce d'identité et d'une procuration).

Les soumissionnaires demeurent liés par leurs soumissions pendant **cent cinquante (150) jours** à compter du jour suivant la date limite de réception des offres.

G.I